

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MADELEINE DE LA RIVIÈRE MADELEINE
MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE

AVIS PUBLIC

**ADOPTION CODE D'ÉTHIQUE ET DE
DÉONTOLOGIE DES ÉLUS MUNICIPAUX**

Aux contribuables de la municipalité de Sainte-Madeleine de la Rivière Madeleine

AVIS PUBLIC est par les présentes donné, par le soussigné secrétaire-trésorier & directeur-général Vital Côté de la susdite municipalité,

QUE le Conseil municipal a adopté, le 7 février 2022 le règlement numéro 209 Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux .

Donné à Madeleine-Centre, ce 8 février 2022

Vital Côté
Secrétaire-trésorier & directeur général

CERTIFICAT DE PUBLICATION
(Article 433 du Code municipal)

Je soussignée, Vital Côté, secrétaire-trésorier & directeur-général de la Municipalité de Sainte-Madeleine de la Rivière-Madeleine, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis public ci-joint en affichant des copies aux endroits suivants le 8^{ième} jour de février 2022.

Bureau municipal
Site web www.stemadeleine.ca

En foi de quoi, je donne ce certificat le 8^{ième} jour de février 2022



Vital Côté
Secrétaire-trésorier & directeur général